

Comité Technique Local du 10 mars 2015

Horaires d'ouverture au public

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au CTL du 10 mars 2015

Monsieur le Président,

Avant d'en venir à l'ordre du jour de ce Comité Technique Local, vous nous permettrez d'évoquer quelques éléments de contexte tant général que ministériel ou directionnel.

Passé, en effet, ce qu'il est convenu de nommer aujourd'hui « l'esprit du 11 janvier », tout se passe d'une manière donnant à s'y méprendre l'impression que toute forme de revendication émanant des salariés du public comme du privé devrait se diluer dans une unité nationale de façade.

A ce titre, les discussions en cours sur le projet de loi dit « Macron » sont emblématiques d'une politique visant uniquement à satisfaire à marche forcée les exigences du pacte de stabilité et à donner des gages à la commission européenne.

Or, pour Force Ouvrière, ce n'est ni en détricotant le code du travail, ni en organisant le recul programmé de l'Etat que l'on restaurera le pacte républicain dans l'esprit de bon nombre de nos concitoyens.

S'agissant de la réforme territoriale de l'Etat, la récente circulaire du 1^{er} Ministre aux préfets de région démontre, s'il en était besoin, que contrairement aux assertions rassurantes du directeur général des finances publiques, les services déconcentrés de la DGFIP risquent d'être fortement impactés dans ce cadre.

Si nous en croyons les propos de ce même directeur général au CTR de janvier dernier, les modifications envisagées seraient au pire la suppression des paieries régionales actuellement implantées dans les chefs lieux de régions qui disparaîtraient et la transformation de certaines DRFIP en DDFIP.

Or, le contenu de la circulaire précitée, invitant les préfets de région à associer à leur réflexion, entre autres, les directeurs régionaux des Finances Publiques nous conforte dans l'analyse selon laquelle les futurs schémas des DDFIP et DRFIP seraient beaucoup plus avancés que ce qu'il veut bien nous dire.

FO-DGFIP n'a jamais recherché la co-gestion. Pour autant, il existe des limites à ce que nous pouvons accepter en termes de dissimulation et de désinformation.

Nous en voulons pour preuve les propositions concrètes (ou l'insupportable provocation du directeur général) relatives à la prime collective de performance.

En effet, après la décision du ministre de mettre un terme à la prime d'intéressement collectif et de laisser toute latitude aux directions générales de réutiliser les crédits afférents pour financer des mesures spécifiques, force est de constater que notre Direction Générale a eu une approche très sociale de la redistribution de ces crédits.

En fait, elle envisage, sans en avoir parlé à quiconque, de procéder à un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de restructuration de service et de mettre en place un dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en œuvre des réformes.

Faire financer les réformes structurelles de notre Direction Générale par l'ensemble des agents des Finances Publiques, voilà un concept qui satisfait à la logique de réduction de la dépense publique et devrait valoir à notre directeur général les félicitations du gouvernement.

Suite de la page 1

Pour FO-DGFIP, cette orientation préfigure la prime au démantèlement du réseau et au zèle des directions locales en la matière. Cette proposition contient, en outre et en filigrane, l'idée que les personnels pourraient accepter une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions en échange d'une prime. C'est inacceptable tant sur la forme que sur le fond !

Pour FO-DGFIP, il est évident que le directeur général se moque des agents et de leurs représentants. Le dialogue social ne l'intéresse que dans la mesure où il lui permet de pouvoir dire au Ministre qu'il a échangé avec les Organisations Syndicales sur tel ou tel sujet.

Venons-en enfin au point principal de l'ordre du jour de ce Comité Technique Local : les propositions de modifications des horaires d'ouverture au public des postes et services.

Depuis des années, le Syndicat FO-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion.

L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

FO-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à FO-DGFIP que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées si l'on en croit les propos tenus par les représentants de la Direction Générale dans les réunions interrégionales.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

FO-DGFIP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens.

En conséquence de quoi, les représentants FO-DGFIP 64 considèrent que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration.

Plutôt que mettre en place ces restrictions d'ouverture au public, il faudrait au contraire renforcer les moyens en personnels et combler la vacance d'emploi en commençant par l'appel de l'intégralité des listes complémentaires des différents concours. Le niveau de la vacance d'emploi dans les services en arrive bien au-delà de la limite du supportable.

Le 9 avril prochain, les salariés de ce pays, du privé comme du public, manifesteront leur exaspération et FO-DGFIP s'associe pleinement à ce mouvement dont la Confédération FO est à l'initiative.

En réponse aux différentes déclarations liminaires, le Président a indiqué qu'il avait fait remonter, via le délégué interrégional, les difficultés rencontrées du fait des suppressions d'emplois.

Venons-en maintenant au seul point de l'ordre du jour de ce CTL (mis à part les questions diverses), à savoir :

Résultats de l'enquête sur les horaires d'ouverture des postes comptables et propositions de modifications :

Le Président (M. NESAS) a précisé sa démarche : les concertations ont été menées dans l'ensemble des structures et il y donnera suite dans la mesure du possible. Des arbitrages seront effectués si nécessaire mais sans dépasser les marges de manœuvre de la note nationale.

Il a fait remarquer qu'aucune administration n'est ouverte autant que nous. Il s'est ainsi demandé si nous n'étions pas allés trop loin dans l'élargissement des horaires d'accueil, rappelant qu'il y a encore quelques années les centres des impôts n'étaient ouverts que 2 demi-journées par semaine.

Les élus FO-DGFIP 64 ont relevé que dans certains postes ou services l'avis des agents n'avait pas été suivi : pour exemple, sur un site où il a été procédé au vote des agents et alors qu'une majorité (70%) s'est détachée pour une proposition de modification des horaires d'ouverture, le responsable de site a présenté à la Direction un tout autre projet, qui ne correspondait pas au souhait émis par la majorité des agents.

Quel est donc l'intérêt d'une concertation ne nécessitant pas d'arbitrage et de laquelle découle une décision ne respectant pas la majorité ?

Plusieurs sites ayant ainsi été ciblés, le président va prendre contact avec les chefs de services concernés afin de faire le point sur ces situations.

Les organisations syndicales ont interrogé la direction sur plusieurs points :

- la question de l'accueil téléphonique durant les plages de fermeture des postes suite aux nouveaux horaires d'ouverture qui seront retenus.

La direction semble vouloir suivre la note nationale qui préconise l'organisation suivante : *« avant diffusion de la circulaire, des services fermés certaines demi-journées ne répondaient pas au téléphone durant cette fermeture. La circulaire permet de fermer le guichet pendant d'autres demi-journées durant lesquelles l'accueil téléphonique devra être assuré. Il y aura donc des demi-journées de fermeture des guichets avec accueil téléphonique et d'autres sans accueil téléphonique »*.

Les élus FO DGFIP 64 ont souligné le fait que cette situation ne sera pas claire pour les usagers ; de plus, l'obligation d'assurer l'accueil téléphonique amenuisera l'intérêt du dispositif qui vise à dégager du temps aux agents pour se consacrer à d'autres tâches que l'accueil.

- les pics d'activité : cette notion devra être précisée.....
- le sort des agents d'accueil ; quelles tâches leur seront confiées durant les plages de fermeture retenues ?
- l'information du public : comment et par qui sera-t-elle assurée ? La DDFIP se chargera de diffuser ces informations.
- la mise en œuvre des nouveaux horaires : le président envisage la date du 1er juin 2015.

Les élus FO DGFIP 64 ont indiqué qu'à cette date la campagne IR ne serait pas encore terminée.

Ces différents éléments devant encore faire l'objet d'éclaircissements, le président a précisé qu'ils seraient à nouveau évoqués lors d'un prochain CTL.

Questions diverses :

Point d'information sur les frais de déplacement :

A l'issue des deux réunions du groupe de travail « frais de déplacement », plusieurs points ont été actés en ce qui concerne essentiellement les itinérants : le remboursement à partir de la résidence administrative ou familiale, le remboursement des déplacements dans la zone de résidence administrative et limitrophe au kilomètre, et la prise en compte des kilomètres réellement parcourus (en fonction de l'adresse exacte).

Suite aux difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'application de frais de déplacement, des formations présentielle à FDD sont en cours, principalement à destination des itinérants et des chefs de poste.

Une note départementale sera diffusée afin de reprendre les différents points qui ont été retenus dans le groupe de travail.

Parking CDFIP Bayonne Vauban :

Lors du CTL du 12 janvier dernier, les élus FO-DFGIP 64 étaient intervenus afin que les 3 places de parking qui étaient encombrées par des armoires et des ordinateurs soient libérées rapidement. D'autres problèmes sur le site devaient également être rapidement réglés : barrière cassée, panneau à poser indiquant l'interdiction de stationner pour les véhicules extérieurs, état des lieux des besoins en place de parking, communication des immatriculations des agents à l'accueil et aux chefs de service. 2 mois après, force est de constater qu'aucun de ces points n'a évolué.

Des problèmes de chauffage et d'ascenseur en panne ont également été évoqués.

Le président a déploré cette situation et demandé aux personnes concernées une avancée rapide et un état des lieux sur ces sujets pour la fin de semaine.

Réinstallation de la Trésorerie d'Anglet-Adour-Océan :

Les élus FO-DGFIP 64 ont interrogé le Président sur l'avancée du dossier notamment en ce qui concerne la prise de contact avec les responsables du bureau SPIB à Bercy (Immobilier). En effet, lors du CTL du 23 janvier dernier, le Directeur Départemental s'était engagé à contacter très rapidement la DG pour qu'elle fasse preuve d'un peu de souplesse, principalement quant aux clauses insérées dans le bail.

De leur côté, à la mi-février, les élus FO-DGFIP 64 ont demandé à leur Syndicat National d'intervenir dans le même sens. Cela a été fait immédiatement, et quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre de la bouche même de Madame DEGOND (responsable du bureau SPIB à Bercy) que le projet de bail ne lui avait pas encore été transmis par la Direction Départementale.

Le président a répondu que le projet de bail avait fait l'objet de modifications sur plusieurs points et qu'il était actuellement soumis à l'accord de l'aéroport. Ce projet sera transmis à Mme DEGOND dès qu'il sera finalisé.

Relations avec la Poste :

Les Trésoreries rencontrent des difficultés au niveau des retours de plis remis à la Poste. En effet, des plis remis à la Poste en septembre ou octobre 2014 reviennent dans les Trésoreries en février et mars 2015 (**donc 6 mois après**) avec la mention « destinataire inconnu », ou « défaut d'adressage », ou encore avec une nouvelle adresse.

Entre temps, HELIOS génère des lettres de relance et autres actes de poursuites, puisqu'aucun élément ne permettait de dire que le courrier n'était pas distribué. Le service logistique alerté de cette situation a contacté la Poste qui a indiqué que les retours sont traités à la marge et qu'il s'agit d'un service gratuit !

FO-DGFIP 64 estime qu'on ne peut se contenter de cette réponse, le prix de l'affranchissement payé par la DGFIP comprenant bien le service de retour des plis non distribués !

Cette situation génère du travail supplémentaire du fait des doubles retours sans parler des actes de poursuites diligentés alors que l'utilisateur n'a même pas reçu le 1er avis !

Les élus FO-DGFIP 64 ont donc demandé qu'une lettre soit envoyée au directeur départemental de la Poste pour lui signaler ces dysfonctionnements et demander des explications.

Le Président s'est dit très inquiet pour l'avenir de la Poste et a informé le CTL des très mauvaises relations entre la Poste et la DGFIP tant au niveau national que départemental et s'est engagé à envoyer un courrier.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL

Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan)